



COMMUNE DE CHATEAU-D'OEX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 19/2025

Château-d'Oex, le 3 octobre 2025
Greffe_préavis édités_0134_fda

Budget communal 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la Municipalité vous soumet, pour adoption, le budget communal 2026.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2026 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF 28'769'814.71
Total des revenus	<u>CHF 28'838'559.84</u>
Excédent de revenus	CHF 68'745.13
	=====

La Municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 19/2025 du 1^{er} octobre 2025;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter le budget 2026 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} octobre 2025.

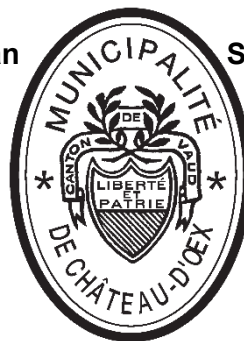
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey



ABRÉVIATIONS

AAS	Agences d'assurances sociales
AC	Année courante ou assurance chômage
ACI	Administration cantonale des impôts
AF	Allocations familiales
AFIB	Association Festival International de Ballons
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AMF	Accueillante en milieu familial
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ARPAJE	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CDO	Commune de Château-d'Oex
CEE	Capacité économique d'endettement
CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CHAX	Château-d'Oex
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêts touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndics du District de La Riviera

CSR	Centre social régional
CT	Court terme
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Énergie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
ECA	Établissement cantonal d'assurance
EMS	Établissements médico-sociaux
EU	Eaux usées
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons
GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation
LAA	Loi sur l'assurance accident
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS
LEM	Loi sur les écoles de musique
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
LT	Long terme
MA	Marge d'autofinancement
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA
NPIV	Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise

OFEV	Office fédéral de l'environnement	RFFA	la RFFA représente le volet fédéral de la Réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises (RIE III vaudoise)
OMSV	Organisme médico-social vaudois	RFI	Résultat financier
ORP	Office régional de placement	RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises III (Vaud)
OT	Office du tourisme	ROP	Résultat opérationnel
PA	Patrimoine administratif	ROS	Rossinière
PCi	Protection civile	ROU	Rougemont
PCS	Participation à la cohésion sociale	SAF	Service cantonal des améliorations foncières
PDCn	Plan directeur cantonal	SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
PDCom	Plan directeur communal	SDT	Service cantonal du développement territorial
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau	SF	Solde financier
PERET	Pays-d'Enhaut Région Économie et Tourisme	SFE	Solde financier épuré
PF	Patrimoine financier	SIT	Système d'information du territoire communal
PGA	Plan général d'affectation	SM	Service cantonal de la mobilité
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut	ST	Suisse Tourisme
POCAMA	Portail cantonal des manifestations	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PPA	Plan partiel d'affectation	SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
PPE	Propriété par étages	TCO	Télé-Château-d'Oex SA
RC	Responsabilité civile	TS	Taxe de séjour
RC	Route cantonale	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions	UCV	Union des communes vaudoises
ReDIP	Réduction de la déduction de l'impôt préalable	Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre
REO	Résultat extraordinaire		
REX	Résultat d'exploitation		

PREAMBULE

2026, année de stabilisation opérationnelle.

Après deux exercices placés sous le signe de la transition, la Commune aborde 2026 avec la volonté de consolider les nouvelles références comptables et les pratiques numériques introduites depuis 2023, tout en préservant sa capacité d'action.

MCH2 : de la migration à la maîtrise.

Commune pilote pour MCH2, nous finaliserons en 2026 l'ensemble des conversions et derniers ajustements issus de l'introduction du plan comptable harmonisé version 2. Cette étape requiert encore une flexibilité de lecture des états, le temps que les séries comparatives soient pleinement stabilisées. L'appui du service de la bourse a permis de résoudre l'essentiel des dysfonctionnements techniques apparus lors du bouclage 2024.

NPIV : première année de consolidation.

Au 1^{er} janvier 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur. L'exercice 2026 sera la première année complète de pilotage consolidé des flux de la NPIV, avec une attention particulière portée aux corrections d'acomptes et à la lisibilité budgétaire des mécanismes de répartition.

Numérique et digitalisation : passer de l'adoption à l'appropriation.

Les outils déployés (eSéances, eBill, e-démarches (site internet communal), solution de gestion des immobilisations, solution de gestion du temps, sauvegardes externalisées, participation à l'exercice « Cyber24 ») ont professionnalisé la chaîne administrative et sécuritaire. 2026 vise l'**assimilation complète** des solutions nécessaires à la fourniture de documents et fichiers à la Confédération et au Canton, et l'intégration des derniers jalons (notamment l'outil de gestion du temps) dans les routines de gestion.

Résultats 2024 : un signal prudent.

L'exercice 2024 s'est clos sur un solde de fonctionnement positif, proche du budget, mais avec une baisse des recettes fiscales, confirmant le retour à une trajectoire plus modérée après des années exceptionnelles. La marge d'autofinancement n'a pas couvert des investissements nets, entraînant un recours à l'emprunt et une hausse de la dette nette. Ces différents facteurs imposent, en 2026, une vigilance accrue sur les charges courantes et le phasage des projets.

CAP 2026 : DISCIPLINE, LISIBILITÉ, PRIORISATION.

1. **Discipline des charges** : contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de restaurer une marge d'autofinancement compatible avec notre programme d'investissements.
2. **Lisibilité financière** : expliquer clairement les effets dans les tableaux et indicateurs, et maintenir des comparatifs épurés pour guider la décision.
3. **Priorisation des investissements** : cadencer les projets pour viser, à moyen terme, un degré d'autofinancement le plus élevé possible et maintenir une structure de bilan solide où les immobilisations couvrent les emprunts.

En résumé, 2026 doit transformer l'effort de transition en pleine stabilité opérationnelle, avec des comptes lisibles, une trajectoire d'endettement maîtrisée et un portefeuille d'investissements priorisé.

Analyse macroéconomique – hypothèses et facteurs d'influence

- **Taux directeurs** : environnement durablement bas/stable ; coût de la dette communal contenu, mais marge d'ajustement des banques centrales à surveiller.
- **Croissance suisse** : modérée (~1–1.25%), sans accélération marquée ; base fiscale en légère progression mais hétérogène (PP vs PM).
- **Inflation suisse** : faible (~0.5% en moyenne), mais composantes énergie/alimentaire et services externalisés peuvent surprendre à la hausse.
- **Zone euro** : demande extérieure ralentie ; inflation convergeant vers la cible, pesant peu sur nos importations, mais activité touristique sensible au change CHF/EUR.
- **Marché du travail** : emploi résilient ; salaires réels en légère hausse → pression modérée mais réelle sur charges de personnel.
- **Investissement et construction** : coûts liés davantage aux contraintes d'offre (matériaux/délais) qu'à l'inflation générale → prévoir aléas calendaires.
- **Tourisme alpin** : tendance de nuitées légèrement positive ; forte sensibilité à l'enneigement et aux taux de change.
- **Recettes fiscales** : élasticité prudente après le recul constaté en 2024 ; pas de rebond « mécanique » à attendre.
- **Autofinancement** : fenêtre favorable tant que les taux restent bas ; nécessité de cadencer les projets pour viser un degré d'autofinancement le plus haut possible.

1. CONCEPTS DE RÉSULTATS

Résultat échelonné	
	CHF
30 Charges de personnel	-4 362 536.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-7 141 054.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 961 095.73
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-36 560.00
36 Charges de transfert	-10 593 491.49
37 Subventions redistribuées	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	-24 094 737.92
40 Revenus fiscaux	12 241 000.00
41 Patentes et concessions	39 000.00
42 Taxes et redevances	3 326 397.50
43 Revenus divers	20 770.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	707 214.00
46 Revenus de transferts	6 096 172.30
47 Subventions à redistribuer	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	22 430 553.80
RESULTAT D'EXPLOITATION [REX]	-1 664 184.12
34 Charges financières (-)	-487 785.75
44 Revenus financiers (+)	2 220 715.00
RESULTAT FINANCIER [RFI]	1 732 929.25
RESULTAT OPERATIONNEL [ROP = REX + RFI]	68 745.13
38 Charges extraordinaires (-)	0.00
48 Revenus extraordinaires (+)	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE [REO]	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS [ROP + REO]	68 745.13

La **présentation échelonnée** structure le compte de résultat en plusieurs niveaux : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, puis résultat extraordinaire, pour montrer progressivement l'origine du résultat global.

Pourquoi une telle présentation ?

Parce que cela donne une lecture progressive de la performance :

- Est-ce que le fonctionnement de la commune est sain ? (Résultat d'exploitation)
- Est-ce que l'endettement est bien géré ? (Résultat financier)
- Est-ce que l'ensemble des activités est équilibré ? (Résultat opérationnel)
- Est-ce qu'il y a eu des événements exceptionnels qui améliorent ou détériorent la situation ? (Résultat extraordinaire)

Dans notre cas, voici l'analyse synthétique du résultat échelonné :

Résultat d'exploitation [REX]. Le fonctionnement courant présente un déficit de CHF 1.66 million.

Résultat financier [RFI]. Les revenus financiers de CHF 1.73 million compensent largement le déficit d'exploitation. À noter que les charges de l'ASIPE sont comptabilisées en exploitation [REX], compte 36, alors que les revenus de location des salles sont comptabilisés en financier [RFI], compte 44. Cette asymétrie crée une distorsion entre REX et RFI ; les deux sont rapprochés dans le résultat opérationnel.

Résultat opérationnel [ROP] : CHF + 68'745.13, après exploitation et finance, la Commune affiche un petit excédent global.

Résultat extraordinaire [REO] : aucun événement exceptionnel n'a affecté le résultat d'où un montant de CHF 0.00.

Résultat total du compte de résultat : CHF + 68'745.13. La Commune termine l'exercice sur un léger excédent.

2. ÉVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 14'786'425.00, tandis que la projection 2026, désormais revue à la baisse, s'établit à CHF 15'051'331.00. Ces revenus (à 100 %) demeurent significativement en dessous de la courbe de tendance. Le montant inscrit au budget, converti au taux communal de 81,5 points, intègre cette révision et retient une hypothèse prudente de progression des recettes, inférieure à la tendance illustrée ci-dessous.

Graphique 1 : Évolution de l'impôt et courbe de tendance

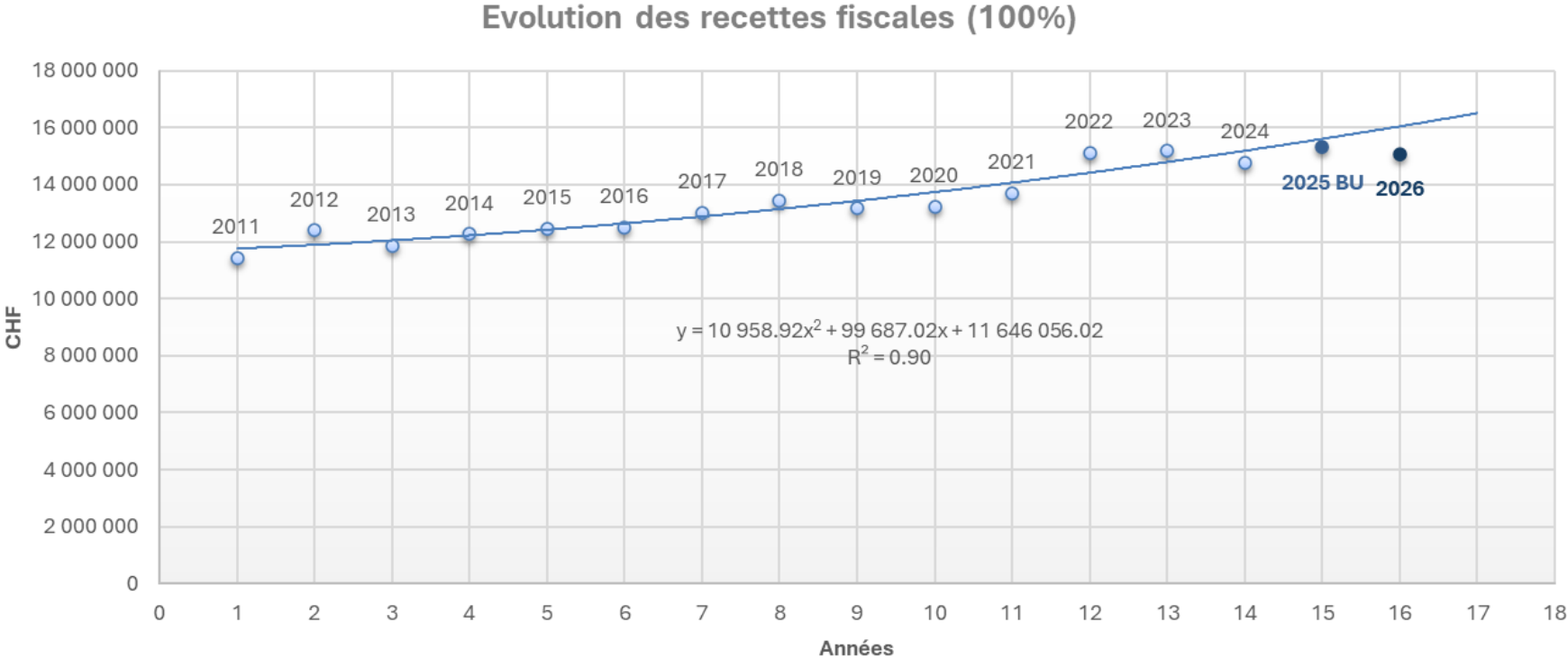


Tableau 2 : Évolution des différentes classes d'impôts depuis 2020

Fonction	Nature	Comptes de fonctionnements	2020	2021	2022	2023	2024	2025 BU	2026
		Rendements d'impôts à 100%	13 228 249	13 714 982	15 128 752	15 192 946	14 786 425	15 320 740	15 051 331
		Taux d'imposition communal	81.5	81.5	81.5	81.5	81.5	81.5	81.5
9100.000	4000.000	IMPOTS SUR LE REVENU	5 501 243	5 416 937	5 668 849	5 948 273	5 825 118	5 900 000	5 850 000
9100.000	4001.000	IMPOT SUR LA FORTUNE	1 495 685	1 679 947	1 769 105	1 892 173	1 797 490	1 830 000	1 800 000
9100.000	4002.000	IMPOT A LA SOURCE	282 488	395 554	417 082	430 254	448 589	420 000	420 000
9100.000	4009.000	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	531 790	607 555	853 966	1 114 272	844 346	1 020 000	870 000
9100.000	4010.000	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	46 404	141 501	253 140	288 714	148 525	210 000	210 000
9100.000	4011.000	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	68 548	20 400	23 294	23 053	23 200	25 000	25 000
9100.000	4019.000	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	23 769	23 340	12 288	22 439	5 883	20 000	16 000
9100.000	4021.000	IMPOT FONCIER	1 499 429	1 535 981	1 574 359	1 610 750	1 668 657	1 600 000	1 620 000
9100.000	4023.000	DROITS DE MUTATIONS	353 825	796 749	1 109 958	650 312	584 417	800 000	800 000
9100.000	4024.000	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	1 020 621	443 777	437 148	238 372	802 206	590 000	590 000
9100.000	4033.000	IMPOT SUR LES CHIENS	24 360	27 000	35 160	30 330	30 510	35 000	35 000
		TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	0	0	0	0	0	0	0
9100.000	4039.000	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	150	2 000	1 100	0	0	200	0
9100.000	4009.100	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	15 481	7 462	11 664	24 650	30 588	20 000	25 000
1400.100	4120.000	TAXE SUR LES LICENCES	33 405	36 172	43 321	41 987	33 404	39 000	39 000
9500.000	4240.910	REDEVANCE DU GROUPE E	149 533	146 791	155 420	156 748	148 754	150 000	150 000
9610.000	4401.000	INTERETS MORATOIRES	95 395	66 278	98 750	73 529	76 440	90 000	80 000
9100.000	4260.000	FRAIS DE POURSUITE	11 488	10 756	9 234	5 873	11 583	11 000	9 000
9100.000	4270.000	AMENDES	22 159	2 905	19 850	0	0	15 000	9 000
9500.000	4601.950	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	7 426	4 103	7 541	20 119	13 253	6 000	11 000
9500.000	4601.951	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	252 647	545 826	682 560	502 931	331 684	500 000	500 000
9500.000	4611.000	COMPENSATION CANTONALE RIE III VD 2019	57 340	18 337	0	14 732	852	0	5 000
			11 493 183	11 929 371	13 183 788	13 089 511	12 825 498	13 281 200	13 064 000

3. PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

DONNÉES UTILISÉES

Le décompte prévisionnel pour l'exercice 2026 se base à la fois sur des données relatives à l'exercice 2024 (parfois avec des adaptations) et sur des données prévisionnelles qui lui sont spécifiques.

Données relatives à l'exercice 2024	Données prévisionnelles
- Population - Coefficients / taux d'imposition, revenus d'impôts (adaptés) et compensation RFFA - Indicateurs de besoins structurels - Déficits des lignes de trafic urbain	- Participation à la cohésion sociale selon l'estimation la plus récente au 23 juin 2025 - Facture policière indexée pour 2026 - Etat des polices au 1er janvier 2026 - Indexations sur la base de l'IPC d'avril 2025

Des communes ont signalé la présence de recettes extraordinaires parmi leurs recettes 2024, ce qui a permis de procéder aux adaptations suivantes pour le calcul du décompte prévisionnel :

- diminution de CHF 13'949'000 sur les revenus des impôts sur les personnes physiques ;
- diminution de CHF 13'025'000 sur les revenus des impôts sur les personnes morales ;
- diminution de CHF 18'083'000 sur les revenus des droits de mutation, de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que de l'impôt sur les donations et les successions.

La répartition de la compensation RFFA est recalculée en fonction des impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales après déduction des recettes extraordinaires susmentionnées. Par conséquent, la répartition considérée sera différente des acomptes qui seront versés par l'ACI.

ACCORD CANTON-COMMUNES

Le décompte prévisionnel 2026 tient compte du rééquilibrage de CHF 160 millions prévu par l'accord de 2023. Après déduction du montant actualisé des régimes de la participation à la cohésion sociale (PCS) et des coûts des agences d'assurances sociales (AAS) repris en 2022 par l'État, de la péréquation verticale et de la compensation transitoire, il reste un solde à déduire de la PCS de CHF 56,8 millions.

Total du rééquilibrage financier	160'000'000
Reprise PCS	-44'169'700
Reprise AAS	-17'940'000
Péréquation verticale	-30'992'959
Compensation transitoire	-10'113'300
Solde à déduire de la PCS	56'784'041

Remarques :

La nouvelle péréquation (NPV) bénéficie de beaucoup de documentation. Pour les personnes intéressées, nous vous recommandons un module de formation en ligne, qui vous expliquera son fonctionnement.

Cette formation dure environ 45 minutes. Vous pouvez quitter celle-ci à tout moment et la reprendre ultérieurement là où vous vous êtes arrêté. Elle peut aussi être suivie plusieurs fois. Lien internet : www.vd.ch/npiv.

Décompte prévisionnel 2026	
N° OFS	
Commune :	Château-d'Oex 5841
Montant en CHF	
Péréquation des ressources (R)	-2 734 025
Solidarité principale	-2 859 010
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	124 985
Péréquation des besoins structurels (B)	-2 217 784
Compensation "surface productive"	-710 430
Compensation "population en altitude"	-1 507 354
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	1 227 842
Couche population	858 063
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	369 779
Compensation transitoire (C)	-170 200
Total Péréquation (R + B + V + C)	-3 894 167
Participation à la cohésion sociale	3 597 337
Facture policière	617 518
Socle sécuritaire commun	112 721
Part des communes délégatrices	504 796
Total péréquation et factures cantonales	320 688

Tableau 3 : Résumé de la NPIV pour 2026

AIDE A LA COMPARAISON ENTRE DÉCOMPTES PRÉVISIONNELS

Cette section présente des informations générales utiles pour interpréter la variation des montants versés ou mis à charge des communes par chacun des volets de la péréquation. La Direction des finances communales est à disposition des communes pour toute question sur leur cas spécifique.

Péréquation des ressources – solidarité principale : avec l’augmentation du RFS par habitant moyen, une commune avec un RFS stable sera mieux traitée que dans le prévisionnel 2025. Si cela n’est pas le cas, l’explication doit être recherchée dans une augmentation du RFS par habitant de la commune.

Péréquation des ressources – prélèvements conjoncturels : ce montant dépend des impôts conjoncturels de la commune en 2024. Il convient d’adapter le prévisionnel inscrit au budget si les impôts budgétisés sont très différents par rapport aux impôts utilisés pour calculer ce prévisionnel.

Péréquation des besoins structurels : les versements prévisionnels tendent à augmenter car indexés. Pour une commune donnée, les variations dépendent de l’évolution de ses indicateurs de besoins.

Compensation des charges des villes – volet population : les versements prévisionnels de ce volet de la péréquation augmentent à la marge en raison de la croissance démographique et de l’indexation.

Compensation des charges des villes – déficits du trafic urbain : en raison de la baisse de ces déficits entre les années de référence, la plupart des communes bénéficient d’un allègement de CHF 16 par habitant. Pour la même raison, les communes qui financent des déficits voient la compensation en leur faveur diminuer. Pour ces dernières, il convient d’adapter le prévisionnel inscrit au budget si les déficits à financer budgétisés sont très différents par rapport à ceux utilisés pour calculer ce prévisionnel.

Participation à la cohésion sociale (PCS) : la PCS par habitant augmente de CHF 14 par rapport au prévisionnel 2025. Le montant absolu pour une commune donnée peut néanmoins varier plus fortement entre prévisionnel 2025 et prévisionnel 2026 en raison de l’évolution de sa population.

4. CONCLUSION

Budget 2026 : équilibre d'aujourd'hui, capacité d'agir de demain.

Le budget 2026 s'inscrit dans une trajectoire de stabilisation et de discipline financière, avec pour boussole l'équilibre d'exploitation sur le cycle et la priorisation des investissements.

Selon l'analyse prospective, la marge d'autofinancement 2026 est projetée à CHF 1'359'187.00 pour des dépenses nettes d'investissement de CHF 4'853'000.00, soit un degré d'autofinancement d'environ 30 %. Le solde financier en projection ressort à CHF – 3'493'813.00, confirmant la nécessité de cadencer les projets et de réserver l'emprunt aux investissements prioritaires.

Les indicateurs de soutenabilité demeurent sous contrôle : la moyenne de la capacité économique d'endettement entre 2021 et 2026 atteint CHF 93'358'390.00, le taux d'endettement net se situe à 2.03, et la marge d'autofinancement minimale de référence s'établit à CHF 1'025'153.00. Dans ce cadre, la stratégie 2026 vise :

1. **Équilibre du fonctionnement** : maintenir un solde épuré à l'équilibre sur le cycle, en contenant les charges courantes et en intégrant des hypothèses **prudentes** sur les recettes fiscales révisées.
2. **Autofinancement en hausse** : relever progressivement la MA au-delà du seuil minimal pour augmenter la part d'investissements financés sur fonds propres et limiter le recours à l'emprunt.
3. **Priorisation et phasage** : étaler les projets pour maintenir le degré d'autofinancement le plus haut possible, tout en préservant les marges de manœuvre de trésorerie.
4. **Lisibilité renforcée** : garantir une séparation stricte exploitation/investissement et une présentation claire des projets au Conseil communal.

Principes d'équilibre budgétaire appliqués en 2026

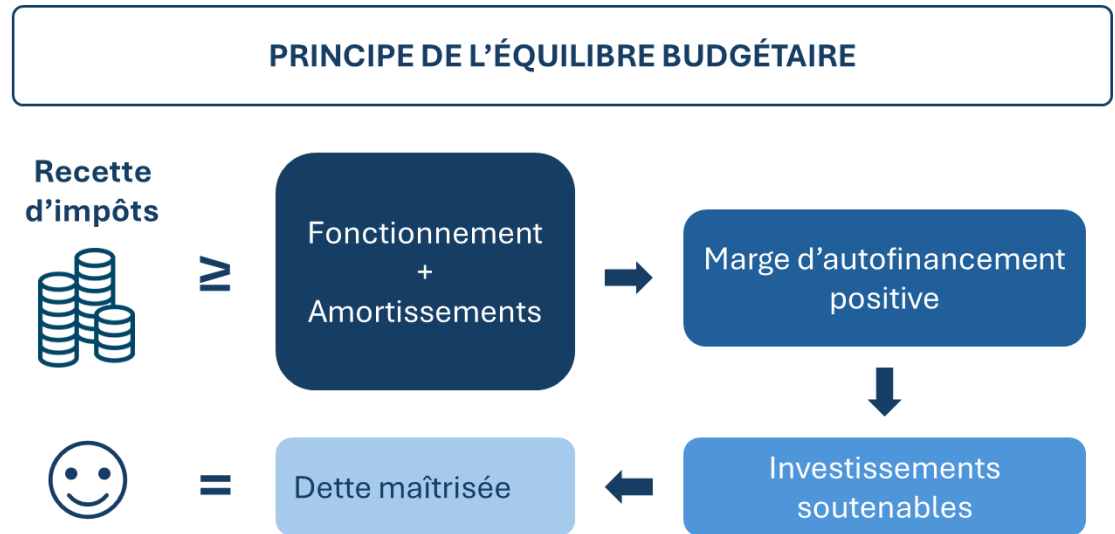
1. **Règle d'or** : l'emprunt est **réservé aux investissements** ; le fonctionnement est **intégralement financé par des revenus récurrents**.
2. **Les impôts financent le présent et sécurisent l'avenir** : Les recettes fiscales couvrent l'intégralité du fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements passés. Ce faisant, elles reconstituent des moyens propres (marge d'autofinancement) pour cofinancer les investissements futurs et éviter de faire supporter aux générations futures les choix d'aujourd'hui, c'est le principe d'équité intergénérationnelle.

En d'autres termes,

Équilibre budgétaire :

Fonctionnement + Amortissements = financés par l'impôt → MA positive → investissements soutenables → dette maîtrisée.

3. **Séparation stricte exploitation / investissement :** toute dépense d'investissement est inscrite à l'actif et soumise par préavis ; aucun transfert de charges récurrentes dans les crédits d'investissement.
4. **Soutenabilité de la dette :** profil d'endettement compatible avec la CEE, service de la dette supportable et immobilisations couvrant les emprunts.



En synthèse

Le budget 2026 consolide une gestion équilibrée, autofinancée autant que possible et lisible, tout en encadrant l'endettement dans des bornes compatibles avec nos capacités, **afin de préserver durablement la capacité d'action de la Commune.**

Le plan des investissements fixe le cadre et les priorités : il oriente les choix, cadence les projets et assure une allocation des ressources en cohérence avec la marge d'autofinancement, l'évaluation prospective et la capacité d'exécution.

L'utilisation de fonds publics pour des tâches non régaliennes n'a de sens que lorsqu'elle renforce l'offre et l'attractivité de la Commune ; cette part demeure limitée afin de préserver l'esprit entrepreneurial local et l'effet d'entraînement des investisseurs privés. Dans un contexte des prix de l'énergie durablement élevés, les investissements d'efficacité, de sobriété et de résilience constituent des leviers immédiats de maîtrise des charges et de transition.

Sur le plan de l'endettement, l'objectif est maintenu: un niveau compatible avec la capacité économique d'endettement, dimensionné pour un remboursement complet sur 30 ans et aligné sur la durée de vie des actifs, afin de garantir l'équité intergénérationnelle.

La Municipalité remercie l'ensemble du personnel communal pour sa contribution exigeante à l'élaboration de ce budget, ainsi que la Commission de Gestion-Finance et le Conseil communal pour la qualité de leurs travaux et de leur collaboration au service de la collectivité.